

87% de  
satisfaction  
pour les  
formations  
2022

# Savoir évaluer les risques professionnels sur une ferme et rédiger un document unique

Date limite  
d'inscription :  
20/02/24

**29 février : 9h30-17h30 à Jeu les Bois, La Foucauderie (Ferme de M. Goris)**

**14 mars : 14h-17h30 à la Châtre, bureau de l'ADAR, 10 rue d'Olmor**

**Intervenante : Amandine GLADYS, conseillère en prévention des risques  
professionnels à la MSA Berry-Touraine**

## Objectifs de la formation :

- Savoir ce qu'est un risque professionnel et être capable d'en identifier dans l'environnement d'une entreprise agricole
- Etre capable de proposer des actions préventives
- Savoir rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

• **Pré-requis** : Aucun

• **Public** : Agriculteur.ice.s employeurs ou futurs employeur de main d'oeuvre

• **Méthodes mobilisées** : Apports théoriques, application terrain et échanges

• **Modalités d'évaluation** : Questionnaire et tour de table. Certificat de réalisation

• **Tarif** : **283,5 €** financé pour les stagiaires à jour de leur cotisation Vivea, pour les autres merci d'entrer en contact avec la responsable de stage

Modalité de repas : repas partagé le 1er jour

Renseignements, accessibilité aux personnes en situation de handicap et

**inscriptions obligatoires auprès de la responsable de stage :**

**Clémence VERMOT-FEVRE, chargée de mission Agriculture Durable à l'ADAR-CIVAM**

**[vermotfevre.adar.bs@gmail.com](mailto:vermotfevre.adar.bs@gmail.com) ou 07 65 27 76 95**



### **Le crédit d'impôt à la formation :**

Tout chef d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 07h00 en 2022, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 73.36 € (= 7h00 x 10.48 €).

### **Les services de remplacement :**

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! Service de Remplacement de l'Indre : 02.54.07.09.53